



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
18 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 18 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

26 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Morgane JÉZÉGOU, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, M. Guillaume HUBERT, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

1 absent

M. Grégory FONTENEAU

Secrétaires de séance : M. William POMMIER et M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 12 décembre 2023
2023_12_18_03

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nomenclature : 7.2.3

Modification des tarifs restaurant scolaire 2023-2024

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN indique aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la validation du « plan mercredi » qui est un label attestant et garantissant un haut niveau de qualité des temps périscolaires et permettant également l'adaptation du projet éducatif territorial aux nouvelles organisations du temps scolaire, la Caisse d'Allocations Familiales demande la mise en place d'un tarif d'au moins 2 tranches pour les familles hors commune.

Sur proposition de la commission finances du 11 décembre 2023, il est proposé les tarifs de la cantine (du lundi au vendredi en période scolaire) pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

		Tarifs année scolaire 2023-2024	
Tranches	Quotient Familial	Cantine	PAI
T1	0 - 400	1,00 €	1,00 €
T2	+ 400 - 600	1,00 €	1,00 €
T3	+ 600 - 800	4,65 €	2,68 €
T4	+ 800 - 1000	4,70 €	2,70 €
T5	+ 1000 - 1200	4,76 €	2,74 €
T6	+ 1200 - 1300	5,14 €	2,95 €
T7	+ 1300 - 1500	5,19 €	2,98 €
T8	+ 1500 - 1900	5,24 €	3,02 €
T9	+ 1900	5,30 €	3,05 €
Hors commune			
T1	0 - 1200	4.76 €	2.74 €
T2	+ 1200	6.47 €	3.71 €
Adultes		6.47 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte les tarifs et tranches ci-dessus proposés
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer et mettre en œuvre les décisions ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

